
**Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 mai 2015 à 15 heures
au Group Support Office de la Société, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique**

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
2. Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
3. Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014.
Les commentaires du Conseil d'Administration relatifs aux points 1, 2 et 3 ci-dessus sont repris dans la note d'information disponible sur le site Internet du Groupe Delhaize www.groupedelhaize.com.
4. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2014, y compris l'affectation du résultat et approbation de la distribution d'un dividende brut de EUR 1,60 par action (*).

Proposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2014, y compris l'affectation du résultat comme suit:

		EUR
Perte de l'exercice	-	118.143.349,74
Prélèvements sur les réserves immunisées	+	643.524,68
Perte de l'exercice à affecter	-	117.499.825,06
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	898.964.889,50
Résultat à affecter	=	781.465.064,44
Affectation à la réserve légale	-	0,00
Dividende brut pour les actions	-	165.623.840,00
Solde du bénéfice à reporter	=	615.841.224,44

Par action, cela représente un dividende brut de EUR 1,60 (*).

(*) Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre de warrants qui seraient exercés entre la date de la présente convocation et la date d'enregistrement relative au dividende. Le dividende sera payé aux propriétaires d'actions ordinaires à partir du 4 juin 2015 et aux propriétaires d'*American Depositary Shares* (ADRs) à partir du 9 juin 2015.

5. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

6. Décharge au commissaire.

Proposition de décision : donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

7. Renouvellement de mandats et nomination d'administrateurs.
- 7.1 **Proposition de décision** : renouveler le mandat d'administrateur de Madame Shari Ballard pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018.
- 7.2 **Proposition de décision** : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques de Vaucleroy pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2017.
- 7.3 **Proposition de décision** : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Vansteenkiste pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2017.
- 7.4 **Proposition de décision** : nommer Madame Dominique Leroy en qualité d'administratrice pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018.
- 7.5 **Proposition de décision** : nommer Monsieur Patrick De Maeseneire en qualité d'administrateur pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018.
8. Indépendance des administrateurs en vertu du Code belge des sociétés.
- 8.1 **Proposition de décision** : sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Shari Ballard, dont il est proposé de renouveler le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et renouveler son mandat en tant qu'administratrice indépendante conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Shari Ballard répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Shari Ballard a clairement indiqué, et le Conseil d'Administration estime, sur la base des informations dont il a connaissance, qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.
- 8.2 **Proposition de décision** : sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Dominique Leroy, dont la nomination en qualité d'administratrice est proposée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et la nommer en tant qu'administratrice indépendante conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Dominique Leroy répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Dominique Leroy a clairement indiqué, et le Conseil d'Administration estime, sur la base des informations dont il a connaissance, qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.
- 8.3 **Proposition de décision** : sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Monsieur Patrick De Maeseneire, dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et le nommer en tant qu'administrateur indépendant conformément aux critères du Code belge des sociétés. Monsieur Patrick De Maeseneire répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Monsieur Patrick De Maeseneire a clairement indiqué, et le Conseil d'Administration estime, sur la base des informations dont il a connaissance, qu'il n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.
9. Approbation du rapport de rémunération.
- Proposition de décision** : approuver le rapport de rémunération inclut dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2014.

10. Remboursement anticipé d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la Société.

Proposition de décision : conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, approuver la clause conférant aux porteurs d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme que la Société pourrait émettre dans les 12 mois suivant l'assemblée générale ordinaire de mai 2015 en une ou plusieurs offres ou tranches, dont la ou les échéances n'excéderaient pas 30 ans et pour un montant équivalent à maximum EUR 1,5 milliard, le droit d'obtenir le remboursement ou le droit d'exiger le rachat de ces obligations ou billets de trésorerie pour un montant n'excédant pas 101% du principal et des intérêts échus et impayés de ces obligations ou billets de trésorerie, en cas de changement de contrôle de la Société, conformément aux termes et conditions de ces obligations et/ou billets de trésorerie. Chaque émission de ces obligations ou billets de trésorerie fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnera le montant total des obligations et des billets de trésorerie déjà émis par la Société et soumis à la clause de changement de contrôle approuvée par cette résolution.

